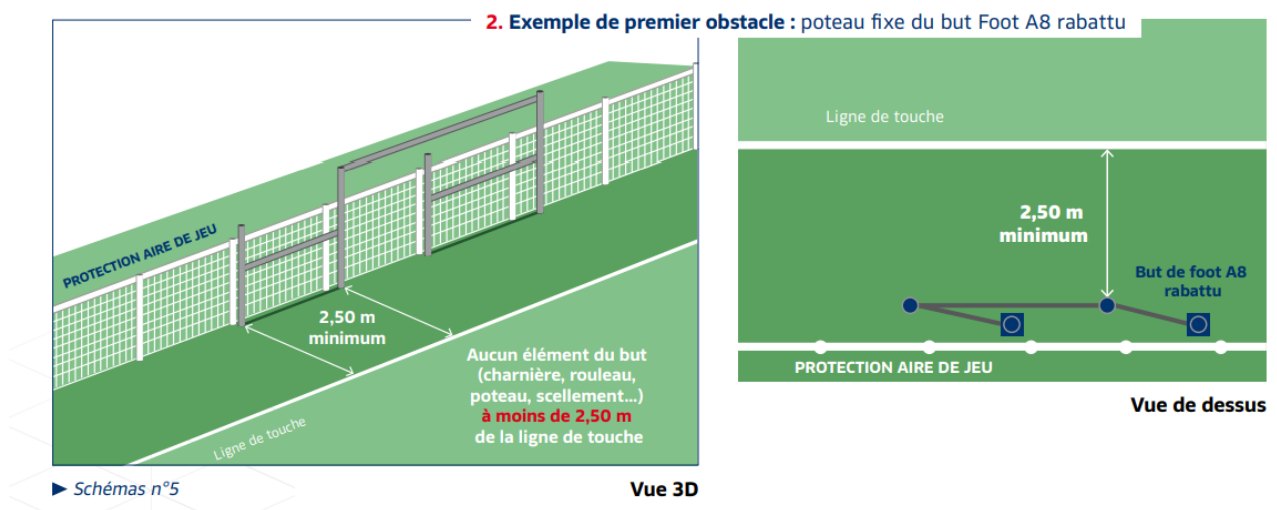
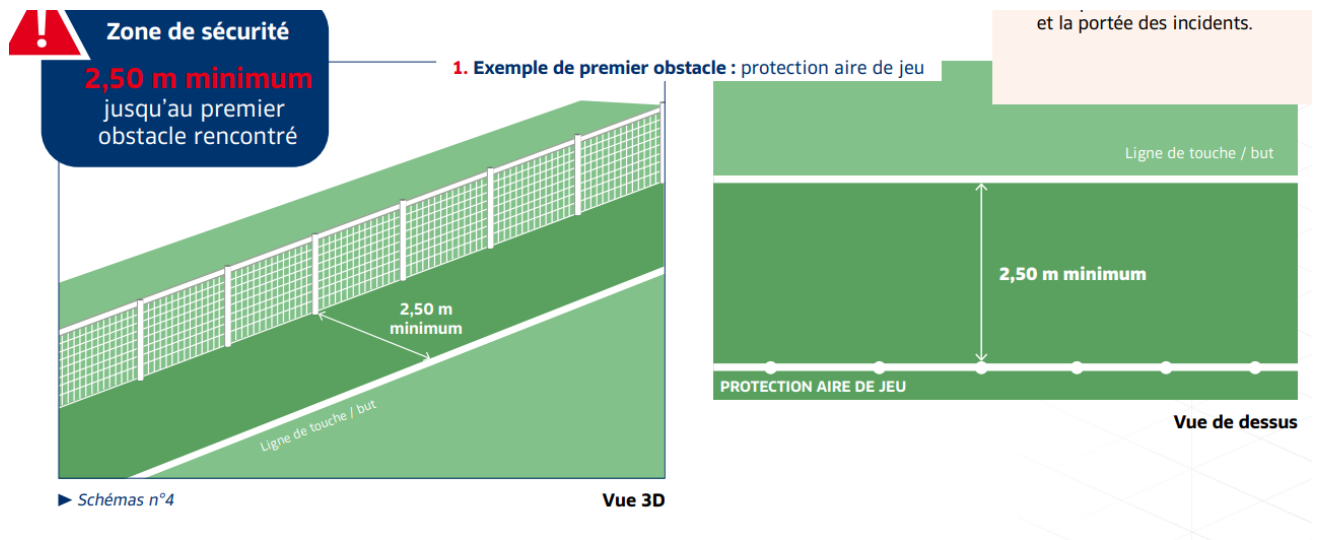


COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

A l'attention de tous les clubs

La CDTIS vous demande durant cette intersaison de mettre en conformité vos tracés de lignes de l'aire de jeu pour obtenir 2,50 m minimum entre la ligne et l'obstacle le plus proche (mât d'éclairage, buts de foot à 8, main courante...) en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

Si cette distance n'est pas respectée, cela entraine une non-conformité majeure ayant pour conséquence le retrait de l'installation jusqu' à la date de fin de travaux.



La CDTIS vous recommande durant cette intersaison de mettre en conformité vos buts de foot à 11 en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

3.9.1.2 Dimensions et positionnement

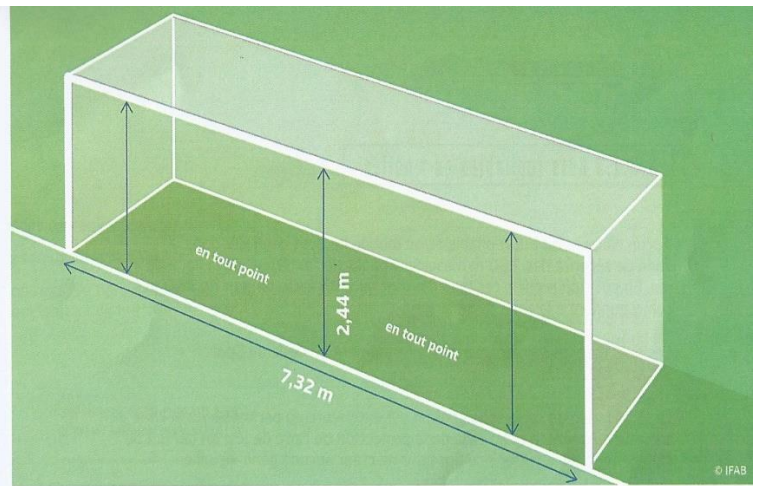
Les buts ont les dimensions intérieures ci-après :

- ▶ longueur : 7,32 m
- ▶ hauteur : 2,44 m

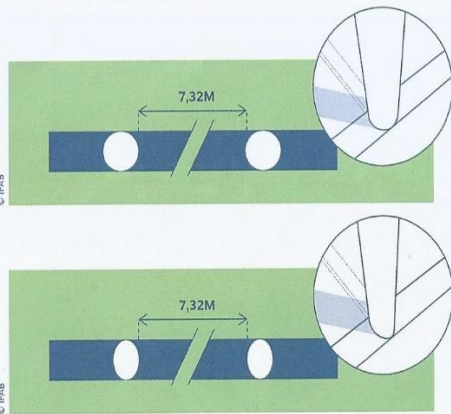
La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB.

La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale.

Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but.



▶ Schéma n°19



▶ Schémas n°18



- ▶ Un but de réserve, facile à installer en cas de besoin, est disponible dans l'enceinte de l'installation.



- ▶ Une tolérance de +/- 1 cm sur la hauteur sous la barre et la ligne de but est admise.



▶ Schéma n°20

Demande d'Avis Préalable installation

- Demande de la commune d'Attignat pour la création d'un terrain en pelouse synthétique – demande transmise à la ligue.
- Demande de la commune de Poncin pour le passage en LED de l'éclairage du terrain existant – demande transmise à la ligue.

Installations ayant des non-conformités majeures à lever durant l'intersaison.

- Stade municipal de Mézériat 1 -modifications en cours par le propriétaire de l'installation
- Stade municipal de Dortan – travaux terminés – demande de lever de la non-conformité transmise à la CRTIS.
- Stade Henri Rigollet de Jayat – rendez -vous à prendre avec le propriétaire de l'installation pour regarder les travaux à entreprendre.

Programmations à compter du 19 août 2024

- Stade Orindis 2 NNI 012650102 de Montréal-la Cluse
- Stade municipal NNI 011380101 de Culoz
- Stade du Fresne NNI 012940101 de Peyrieu
- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon
- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101

Pour la CDTIS : JF JANNET